Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école secondaire Le Sommet

Le 25 septembre 2024

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Le Sommet, 120 rue de la Polyvalente, Québec, tenue le mercredi 25 septembre 2024 à 19 h, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

AUCLAIR, Mélanie	Parent
CARRIER, Émilie	Parent
DEL GUIDICE, Gina (en virtuel)	Parent
GAGNON, Isabelle	Parent
GAUVIN, Mathieu	Parent
JORDAN, Caroline	Parent
MOENAERT, Cécile	Parent
OUELLET, Hugo	Parent

BÉLANGER, France
CÔTÉ, Patricia
CYR, Geneviève
TREMBLAY, Louis
VAN DEN HOONAARD, Lynn Cheryl
Enseignante
Enseignante
Enseignant

BOIES, Sophie Soutien – Technicienne en travaux pratiques LEFEBVRE, Sophie Professionnelle – Conseillère d'orientation

FORTIER BARBEAU, Louise Représentante de la communauté

PARTICIPENT À CETTE SÉANCE

LEMIEUX, Mylène Directrice
GODIN, Monica Directrice adjointe
MARTEL, Nicolas Directeur adjoint

MOT DE BIENVENUE

Madame Mylène Lemieux souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leur présence. Chaque membre se présente à tour de rôle.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

On constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue

- 1. Vérification du quorum
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption et suivi du procès-verbal du 10 juin 2024
- 4. Fonctionnement du Conseil d'établissement
 - 4.1 Élection
 - 4.2 Présidence C.E. (art. 57, 58)
 - 4.3 Vice-présidence du C.E.
 - 4.4 Règles de régie interne (art. 67)
 - 4.5 Calendrier des rencontres du C.E. (art. 67)
 - 4.6 Fiche information personnelle
 - 4.7 Formation obligatoire
- 5. Nomination des représentants de la communauté (art. 42)
- 6. Dénonciation d'intérêts (art. 70)
- 7. Parole au public
- 8. Correspondance de la présidence
- 9. Comité de parents
 - 9.1 Rôle du comité
 - 9.2 Calendrier des rencontres du comité de parents
 - 9.4 Autorisation de transmission de renseignements
- 10. Projet éducatif 2023-2027
 - 10.1 Plan de mise en œuvre 2024-2025
- 11. Critères de sélection des concentrations 2025-2026
- 12. Information de la direction
 - 12.1 Activités promotionnelles
 - 12.2 Organisation scolaire 2024-2025
- 13. Informations membres de la communauté
- 14. Calendrier des activités / sorties éducatives (art. 87)
- 15. Autres sujets
- 16. Questions des membres
- 27. La levée de l'assemblée

Mme Geneviève Cyr, secondée par Mme Cécile Moenaert, propose l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 15.1 Questionnement sur la facturation (Mme Gina Del Guidide)
- 15.2 Rôle du conseil grille-matières (éducation physique) (M. Mathieu Gauvin)

C.E. 24-25-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL 10 JUIN 2024

Mme Mélanie Auclair, secondée par Mme Émilie Carrier, propose l'adoption du procès-verbal.

Suivis

17. Voyages à l'extérieur du Canada

Mme Lemieux revient sur les voyages scolaires. Le voyage des élèves de la 5^e secondaire avait été confirmé en juin et la destination était New-York pour mai 2025.

La destination du voyage outre-mer est maintenant confirmée. Les élèves iront à Barcelone.

Normalement, les élèves de la 1^{re} et 2^e secondaire vont en voyage et les destinations sont Toronto (1^{re} secondaire) et Boston (2^e secondaire), mais rien n'est officialisé pour l'instant. Un suivi sera fait à un prochain C.É..

C.E. 24-25-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

4.1 ÉLECTION

Madame Mylène Lemieux, en référence aux Règles de régie interne, explique le rôle du président (art. 5) et du vice-président (art. 6). Elle se propose comme présidente d'élection, si des élections sont nécessaires.

4.2 PRÉSIDENCE C.E. (art. 57, 58)

Mme Mylène Lemieux demande si des parents sont intéressés à exercer ce rôle. Comme personne ne se manifeste, Mme Émilie Carrier se propose pour une autre année. Elle est donc élue par acclamation.

C.E. 24-25-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 VICE-PRÉSIDENCE DU C.E.

Mme Cécile Moenaert se propose comme vice-présidente. Elle est élue par acclamation.

C.E. 24-25-04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE (art. 67)

Madame Mylène Lemieux fait un survol des Règles de régie interne envoyées aux membres. Chaque année, nous devons adopter les règles de régie interne.

Certaines modifications sont apportées à la suite de l'adoption de la loi 23 :

Article 9.1, page 4:

L'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres et à leurs substituts au moins 7 jours avant la tenue de la séance (art.67).

nouveau Article 16 : Tenue des séances à distance possible :

Au moins un membre du conseil d'établissement ou le directeur de l'école doit toutefois être physiquement présent au lieu fixé pour cette séance. Le directeur de l'école doit s'assurer que le lieu fixé pour cette séance soit équipé de moyens permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à cette séance de communiquer immédiatement entre elles. Un membre du conseil d'établissement qui participe à une séance à l'aide de tels moyens est réputé être présent à cette séance (art. 68.1).

nouveau Article 17 : Vacance d'un membre du C.É. :

Une vacance à un poste de membre d'un conseil d'établissement d'une école est constatée lorsqu'un membre fait défaut d'assister à trois séances consécutives du conseil d'établissement sans motif jugé valable par ce dernier. Le mandat de ce membre prend fin à la clôture de la séance qui suit, à moins que le membre n'y assiste (art. 54.1).

Les règles de régie seront modifiées et la version finale sera retournée aux membres.

L'adoption des règles de régie interne est proposée par M. Hugo Ouellet, secondé par Mme Caroline Jordan.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

4.5 CALENDRIER DES RENCONTRES DU C.E. (art. 67)

Un calendrier de six rencontres est déposé.

Mme Mylène Lemieux précise que les rencontres de décembre et de juin débuteront plus tôt pour permettre un petit social après ces rencontres.

L'adoption du calendrier est proposée par M. Mathieu Gauvin, secondé par Mme France Bélanger.

C.E. 24-25-06

C.E. 24-25-05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 FICHE INFORMATION PERSONNELLE

Mme Mylène Lemieux demande aux membres de compléter la fiche d'information personnelle et de la remettre à la fin de la rencontre ou de la retourner par courriel à Mme Anick Bédard, à l'adresse mentionnée au bas du formulaire.

4.7 FORMATION OBLIGATOIRE

Madame Mylène Lemieux nous décrit les lignes directrices de la formation obligatoire pour tous les nouveaux membres à l'aide du tableau fourni par le Centre de services scolaire : capsules, ateliers de travail, boîte à outils, etc.

Les nouveaux membres doivent écouter les capsules de façon autonome, durant les prochains mois et devront compléter un formulaire d'auto-déclaration que Mme Anick Bédard leur fera parvenir dans les prochaines semaines.

Chaque année, la direction doit faire une reddition de compte auprès du Centre de services scolaire.

5. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (art. 42)

Mme Mylène Lemieux nous fait part que Mme Louise Fortier Barbeau, représentante du Comptoir communautaire St-Vincent-de-Paul accepte de poursuivre son mandat pour l'année 2024-2025 et est présente parmi nous ce soir.

Mme Mylène Lemieux demande si un membre aurait une proposition à faire pour avoir un autre représentant de la communauté dans notre conseil d'établissement. Mme Cécile Moenaert dit être impliquée à la maison des jeunes du Lac St-Charles et qu'elle peut rapporter certaines informations pertinentes pour l'école. Mme Lemieux ajoute que si une autre personne de la maison des jeunes veut se joindre au C.É., elle est la bienvenue.

Mme Patricia Côté propose l'acceptation de cette nomination, secondée par Mme France Bélanger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (art. 70)

Madame Mylène Lemieux demande aux membres de compléter le formulaire de dénonciation d'intérêt et de le remettre à la fin de la rencontre ou de la retourner par courriel à Anick Bédard.

C.E. 24-25-07

7. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

8. CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENCE

Aucune correspondance.

9. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

9.1 RÔLE DU COMITÉ

En 2023-2024, Mme Gina Del Guidice était la représentante officielle du comité de parents et M. Hugo Ouellet était le substitut.

Le représentant au comité de parents est l'instance intermédiaire entre le C.É. et le CSS. Il reçoit de l'information et il doit le transmettre lors des rencontres du Conseil d'établissement.

Mme Gina Del Guidice nous fait part de son expérience. Lors de ces rencontres, elle reçoit de l'information qu'elle diffuse ensuite lors des rencontres du C.É.. Les représentants du Centre de services scolaire y expliquent les projets en cours.

Pour l'instant, aucun parent ne se manifeste. Nous pourrons y revenir lors de la prochaine rencontre. Entre temps, nous prendrons de l'information auprès du C.S.S. à savoir si la participation à ces rencontres en Teams est possible et si les procès-verbaux seront disponibles afin que nous ayons l'information. Un suivi sera fait aux membres par courriel.

9.2 CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ DE PARENTS

Le calendrier des rencontres a été transmis.

9.3 AUTORISATION DE LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

Madame Mylène Lemieux explique aux membres-parents qu'ils doivent compléter le formulaire d'autorisation de transmission de renseignements et de le remettre à la fin de la rencontre ou de le retourner par courriel à Anick Bédard.

10. PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

10.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2024-2025

Le document résumé a été envoyé aux membres.

Mme Monica Godin explique le plan de mise en oeuvre concernant les 3 enjeux ciblés : retard scolaire, réussite des garçons et bien-être des élèves.

Retard scolaire:

Pour le 2e secondaire, nous avons ciblé des élèves de première secondaire de l'année scolaire 2023-2024 qui ont toujours besoin d'aide pour développer l'autonomie avec leur outil d'aide technologique (OAT-mesure d'aide avec portable). Ces élèves ciblés sont jumelés dans un groupe OAT en anglais cette année.

Nous avons revu notre offre de récupération où un deuxième enseignant se présente en classe lorsque les besoins sont ciblés. Nous offrons du coenseignement et de l'enseignement-ressource. Cette offre permet d'offrir du soutien à des élèves qui en ont réellement besoin et qui n'allaient pas en récupération en dehors des heures de classe.

Réussite des garçons :

Pour les matières du FAMUS (français, anglais, math, univers social, sciences) nous souhaitons que les enseignants travaillent en équipe afin de se concerter sur les cibles d'apprentissage et d'évaluation.

Bien-être des élèves :

L'équipe-école doit amorcer ce chantier cette année à la suite des résultats du sondage passé aux élèves en mai.

Un parent demande ce qu'il doit faire si son enfant a des difficultés. Mme Monica Godin conseille d'écrire au répondant de l'élève qui le guidera vers les différentes ressources offertes à l'école : orthopédagogue, enseignants ressource, agent OAT, etc.

11. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CONCENTRATIONS 2025-2026

Madame Mylène Lemieux mentionne que les seuls critères de sélection sont l'intérêt et la réussite de la 6^e année. Il n'y a plus d'audition en danse, mais une certaine expérience est requise pour la planche à neige.

Pour le trilangue, le bulletin de 5^e année est analysé ainsi que la première communication de la 6^e année. La note de 75% est requise pour le français, les mathématiques et l'anglais.

M. Hugo Ouellet demande si un élève de 1^{re} secondaire en trilangue peut poursuivre son 2^e secondaire dans une autre concentration. Mme Mylène Lemieux répond qu'il est possible de changer de concentration en 2^e secondaire conditionnellement aux places disponibles dans la concentration désirée. Un changement est aussi possible de la 2^e vers la 3^e secondaire, mais cela est moins évident vu l'expérience acquise des autres élèves.

M. Hugo Ouellet, secondé par Mme Cécile Moenaert, propose l'adoption des critères de sélection des concentrations 2025-2026.

C.E. 24-25-08

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION DE LA DIRECTION

12.1 ACTIVITÉ PROMOTIONNELLE

Le 17 octobre, en soirée, se tiendra nos portes ouvertes. Le hall de l'école sera transformé en forêt, des kiosques seront montés pour présenter les différentes concentrations et plusieurs membres du personnel seront guides pour la visite de l'école.

12.2 ORGANISATION SCOLAIRE 2024-2025

Mme Mylène Lemieux énumère le portrait de la clientèle actuel :

- 7 groupes en secondaire 1 pour 165 élèves
- 9 groupes en secondaire 2 pour 236 élèves
- 7 groupes en secondaire 3 pour 193 élèves
- 6 groupes en secondaire 4 pour 180 élèves
- 6 groupes en secondaire 5 pour 176 élèves
- 1 groupe en FMSS pour 17 élèves
- 2 groupes en Pré-DEP pour 45 élèves
- 1 groupe en CPC pour 11 élèves
- TOTAL 39 groupes pour 1023 élèves

13. INFORMATION – MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Mme Louise Fortier Barbeau mentionne que Noël s'en vient et qu'il est temps de commencer à penser aux paniers de Noël. Chaque année, plusieurs paniers sont distribués aux familles dans le besoin.

De plus, Mme Johanne Tremblay, AVSEC, est passée chercher plusieurs sacs de vêtements au comptoir d'entraide Notre-Dame-des-Laurentides pour les élèves du Sommet. Il y a également la préparation des sacs de dons de denrées en collaboration avec le CCAP Cable.

M. Dany Provencher, à la vie étudiante fera l'envoi de vêtements sport au Congo, en Afrique. Ces vêtements seront appréciés et utilisés à nouveau.

14. CALENDRIER DES ACTIVITÉS / SORTIES ÉDUCATIVES (art. 87)

Madame Mylène Lemieux explique le fonctionnement de l'approbation des activités.

Les activités sont d'abord présentées en CPE (comité de participation de l'école). Ce comité siège tous les jours 9. Lorsqu'elles sont acceptées, le détail des activités est envoyé par courriel aux membres de C.É.. Ceux-ci auront un délai de 48 heures pour émettre des questionnements ou des réticences, s'il y a lieu. S'il n'y a pas de commentaire des membres, les activités seraient approuvées par le C.É. avec l'accord de la présidente, avec respect des 48 heures pour laisser la chance à tous les membres de s'exprimer, s'il y a lieu.

Les membres du CE sont favorables au maintien de ce fonctionnement.

L'adoption des activités est proposée par Mme Mélanie Auclair, secondée par Mme Isabelle Gagnon.

C.E. 24-25-09

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. AUTRES SUJETS

15.1 Questionnement sur la facturation

Mme Gina Del Guidice se questionne sur le frais chargé concernant la vignette de stationnement pour les scooters de ses deux garçons. Mme Mylène Lemieux fera une vérification auprès de Mme Sonie Boulet, gestionnaire administrative. Un suivi sera fait à Mme Del Guidice.

15.2 Rôle du conseil – grille-matières (éducation physique)

M. Mathieu Gauvin se demande quel est le rôle du conseil par rapport aux nombres de périodes par cycle pour une matière. En éducation physique, par exemple, les périodes par cycle ont été diminuées à une seule.

Mme Mylène Lemieux explique que la grille-matières est revue chaque année. Cette grille est analysée par un comité où siègent des enseignants et des membres du personnel non-enseignant et est ensuite présentée à l'équipe-école. Celle-ci doit être finalement approuvée par les membres du conseil d'établissement, normalement en janvier.

M. Hugo Ouellet précise que les périodes d'éducation physique ont été diminuées à la suite du Covid, vu l'école à distance. Les élèves éprouvaient plus de difficultés dans les matières français, anglais, mathématique, univers social et sciences (FAMUS). Un autre membre présent à l'époque renchérit en expliquant qu'étant donné que l'école offre plusieurs concentrations sportives, l'option a été de diminuer les périodes d'éducation physique.

16. QUESTIONS DES MEMBRES

Aucune question.

17. LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu le mercredi 30 octobre à 19 h.

C.E. 24-25-10

M. Hugo Ouellet, secondé par Mme Lynn Cheryl Van Den Hoonaard, propose la levée de l'assemblée à 20 h 08.

Anick Bédard,

Secrétaire de la rencontre

Émilie Carrier

Présidente